

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 28/02/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 11 Mars 2013	N° d'enregistrement FUS213 P0029
--	---	--

1. Intitulé du projet

Aménagements pour l'implantation d'un collège public sur l'agglomération de Montaigu

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d) 33 40	<ul style="list-style-type: none"> - extension d'une route sur une longueur de 800 m - permis d'aménager sur un terrain d'assiette d'une superficie de 6.5 ha et dont la SHON (collège) sera inférieure à 40 000 m² - aire de stationnement : 42 cars scolaires et 180 places véhicules légers (mutualisation entre les établissements scolaires et le complexe sportif)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

aménagement d'une voie et d'une aire de stationnement des cars et véhicules légers et viabilisation d'une parcelle d'environ 2ha pour l'accueil d'un collège public.

4.2 Objectifs du projet

La voie va permettre d'accéder au nouveau collège (projet conduit par le Conseil Général de la Vendée dont l'ouverture est programmée pour 2017). L'aménagement d'un pôle d'échange scolaire permettra de mutualiser le stationnement des cars et véhicules légers entre le collège privé (Villebois-Mareuil), le futur collège public et le lycée privé Jeanne d'Arc. Cette aire de stationnement servira également au complexe sportif. L'objectif est d'optimiser l'emprise du parking.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 6 mois.

Ils seront réalisés en deux phases.

Dans un premier temps la réalisation de la voie et du parking en revêtement provisoire (grave bitume) permettra l'accès au chantier du collège. Les réseaux (EU, électricité, gaz, eau potable) seront également passés en même temps.

Les travaux de finition (bordures, revêtement définitif, ...) seront réalisés à l'achèvement du chantier du collège.

S'agissant d'une voie nouvelle, la réalisation de ces travaux se fera hors circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette voie connaîtra un trafic essentiellement dédié aux établissements scolaires dont l'effectif total sera de plus de 2 200 élèves (futur collège et les 2 établissements existants). Elle permettra également l'accès au complexe sportif.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet faisait partie d'un dossier de création de ZAC pour lequel une étude d'impact a été réalisée (accusé de réception de la DREAL en date du 21/09/10 réf : SCTE/DEE-DP/A100397 et lettre de prise en compte de l'avis tacite par le Cté de communes : accusé de réception n°1A 049 589 9554 8 en date du 26/11/10).

Le projet (voie+stationnement+desserte de la parcelle du collège) fera finalement l'objet d'une demande de permis d'aménager.

Il fera l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau et d'une déclaration d'utilité publique (acquisitions foncières).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

rubriques n°6 d) (route <3km), 33 et 40 du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011
déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- longueur de la voie	- 800 m
- nombre de stationnement car	- 42
- nombre de stationnement VL	- 180 (y compris le remplacement des stationnements existants)
- surface du collège	- 2 ha (bâtiment et aménagements extérieurs)
- superficie globale du projet	- 6.8 ha
- superficie artificialisée	- 5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

commune :
Saint Hilaire de Loulay

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1° 18' 32.9" 0 Lat. 46° 59' 01.2" N

Point d'arrivée : Long. 1° 18' 07.1" 0 Lat. 46° 59' 11.0" N

Communes traversées :

Saint Hilaire de Loulay

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

le projet est lié au prolongement de la route départementale n°202 projeté par le Conseil Général de la Vendée et à la construction du collège de maîtrise d'ouvrage départementale. Il est également lié au projet de déménagement d'une exploitation agricole porcine (M. Vinet, lieu dit la Bougonnière).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

l'usage du sol est actuellement agricole : culture de céréales et prairie mésophile (fauchage)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

zone A (agricole), zone UL (loisirs) et zone 2AUe (urbanisation à vocation économique)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les études VRD permettront de chiffrer les quantités de déblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'étude d'impact conduite dans le cadre du dossier de création de ZAC n'a révélé aucune présence faunistique et floristique d'espèces rares protégées ou patrimoniale. Le projet prévoit le maintien des haies présentes sur le site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il engendre la consommation de 6.5 ha de terres agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'aménagement de la voie va engendrer une meilleure organisation du trafic existant. Actuellement les véhicules (voitures et cars) se rendent aux établissements scolaires en empruntant un secteur fortement urbanisé. L'objectif de la voie est de réduire les nuisances actuelles en évitant que les véhicules rentrent dans la ville. Les circulations douces (notamment vers les établissements scolaires) en seront plus apaisées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence d'un élevage hors sol de porcs à environ 400 m du futur collège génère des nuisances olfactives. Cependant, le déménagement de cette exploitation fait l'objet d'échanges avec l'exploitant et la Chambre d'agriculture.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>les seules émissions lumineuses nocturnes seraient celles de l'éclairage public le long de la voie.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>la voie ne va que déplacer la circulation des véhicules. Par ailleurs, l'urbanisation de ce secteur proche de la gare a pour objectif de développer le report de l'usage de la voiture sur le train.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>évacuation des eaux pluviales dans un fossé existant après rétention dans des ouvrages à réaliser (application de la loi sur l'eau)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le paysage actuellement rural et agricole va être modifié du fait de l'aménagement de la voie, des stationnements et de l'implantation du collège. Cependant, les haies existantes sont conservées et le collège sera construit en mitoyenneté avec des habitations existantes et avec le souci d'intégration dans le paysage.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet retire une superficie de 6.5 ha à un exploitant agricole (soit 8.6 % de sa surface exploitée). Cependant des accords sont en cours pour que la communauté de communes participe au déménagement de son exploitation qui nécessite par ailleurs une mise aux normes.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

X

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le conseil général de la Vendée réalise actuellement un étude d'impact pour le prolongement de la RD202 qui doit déboucher sur la voie prévue dans le présent projet.

L'exploitant agricole des terres concernées par la présent projet, M. Vinet, prévoit de déménager son exploitation afin de s'éloigner du secteur urbanisé en mettant son exploitation aux normes.

Une réflexion est en cours pour l'élaboration d'un Pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire. Il s'agit, là encore, d'accompagner les habitants vers de nouvelles formes de déplacement, moins impactantes sur l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ^X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a déjà été réalisée dans le cadre du dossier de création d'une ZAC. La communauté de communes préfère renoncer à la ZAC afin de répondre rapidement aux deux priorités qui sont :

- l'ouverture d'un nouveau collège en raison de la saturation des établissements existants sur l'agglomération de Montaigu
- la réalisation d'un Pôle d'échanges multimodal afin d'encourager les habitants à reporter leurs modes de déplacement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Cependant, le projet décrit dans le présent formulaire, reprend un secteur géographique de la ZAC qui avait fait l'objet de l'étude d'impact. La modification porte sur la localisation du collège, qui se trouve, dans le cas présent, dans la continuité de l'urbanisation existante.

Cette étude d'impact a montré l'absence de mare ou cours d'eau et un intérêt faunistique et floristique limité. Le projet préservera les éléments paysagers en place (haies en particulier). Il apaisera et sécurisera les déplacements dans l'agglomération du fait du transfert des voitures et cars se rendant aux établissements scolaires. Il favorisera les déplacements doux et l'usage du train (proximité de la gare ferroviaire). Les emprises agricoles utilisées seront compensées notamment par la participation de la Communauté de communes au déplacement de l'exploitation.

La réalisation d'une seconde étude d'impact ne paraît donc pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou de plan de situation simplifiée datée au 1/50 000 au 1/25 000 (il s'agit d'un extrait de carte IGN ou de carte de l'IGN) indiquant l'emplacement du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan au projet au 1/2000 des travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 4° b) et c), 8°, 10°, 18°, 20° b) et c), 22°, 41° et 42°. Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les conduits, plans d'eau et cours d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 4° b) et c), 8°, 10°, 18°, 20° b) et c), 22°, 41° et 42°, plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les conduits, plans d'eau et cours d'eau.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Indiquez complétement le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les dates auxquelles elles leur ont été transmises.

Tableau

- étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de création de la "ZAC de la gare"
- accusé de réception de la DREAL en date du 21/09/10 réf : SCTE/DEE-DP/A100397
- lettre de prise en compte de l'avis tacite par le Cté de communes : accusé de réception n° IA 049 589 9554 8 en date du 26/11/10

9. Engagement et signature

Je soussigné(e) Maire Adjoint(e) Conseiller(e) municipal(e) Député(e) Conseiller(e) général(e) Conseiller(e) régional(e) Préfet

Montaigu

26 février 2013

